



Extrait de la « Revue de l'ACPR » numéro 25 (novembre - décembre 2015) Rubrique études

L'ACPR a publié en octobre son étude annuelle sur le marché français de l'affacturage qui s'appuie sur une enquête réalisée auprès de 11 sociétés d'affacturage (factors) et l'analyse de leurs états comptables et prudentiels. L'étude confirme le très fort dynamisme du marché avec un chiffre d'affaires global (1) en augmentation de 13,9 % par rapport à l'année 2013, à 225,1 milliards d'euros de créances achetées.

Dans un contexte marqué par une légère diminution des retards de paiement en France, cette croissance s'explique essentiellement par la signature de quelques contrats d'envergure, ainsi que par l'élargissement de l'offre commerciale des *factors*, à destination notamment de nouveaux secteurs et types de créances.

Au 31 décembre 2014, l'*encours global de créances d'affacturage* s'élève à près de 30 milliards d'euros. Le marché français de l'affacturage se situe toujours au deuxième rang européen, après le Royaume-Uni, avec une part de marché de 15,2 % en 2014 et au troisième rang mondial (9,5 % de part de marché), la Chine demeurant leader mondial.

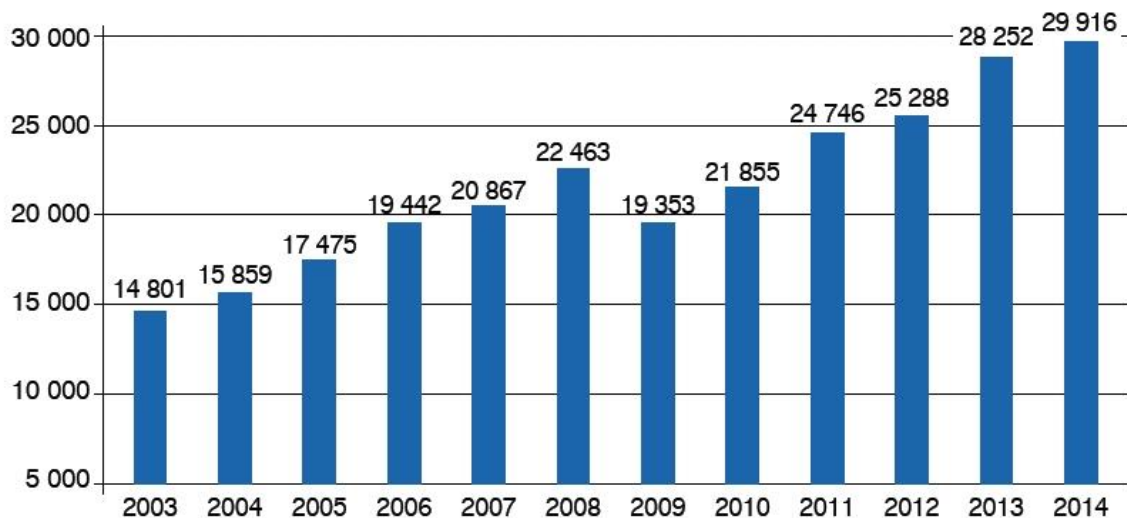
Du côté de l'**offre de produits**, on observe une très nette progression des contrats en mandat de gestion tandis que la part relative de l'affacturage classique (incluant le financement, le recouvrement et la garantie) dans le chiffre d'affaires diminue. **Les TPE/PME constituent le principal segment de clientèle** (95,7 % des dossiers en 2014), mais l'offre couvre aussi de grandes entreprises avec l'entrée en portefeuille de grands comptes. La part des contreparties très bien notées dans le portefeuille "adhérents" des sociétés d'affacturage est en croissance (16,5 % des encours affacturage recensés par le service central des Risques de la Banque de France).

Cette évolution de l'offre de produits conjuguée à un environnement de taux très bas se traduit par une **pression à la baisse sur le taux de marge brute** et sur le produit global d'exploitation, qui se replie de 1,9 % sur l'exercice. Grâce à une **maîtrise de leur frais généraux** et à un coût du risque en forte diminution, les sociétés d'affacturage parviennent cependant à dégager un **résultat net global en forte hausse** sur l'exercice (+ 27 %).

Les risques sont bien maîtrisés dans l'ensemble, grâce aux prises de garanties et à l'amélioration constante des dispositifs de contrôle interne et de conformité. En matière de liquidité, l'enquête a confirmé les enjeux actuels tant économiques que réglementaires : bien que bénéficiant de l'accès à la trésorerie de leur groupe d'appartenance, certaines sociétés d'affacturage tendent à diversifier leurs sources de financement à travers la mise en place de programmes de titrisation à destination d'investisseurs extérieurs.

Par ailleurs, les sociétés d'affacturage ont été partagées sur le choix du statut qu'elles devaient effectuer dans le cadre de la directive CRD IV : si une majorité d'entre elles ont confirmé leur préférence pour le **statut d'établissement de crédit spécialisé**, notamment pour continuer à bénéficier du refinancement de la Banque centrale et du passeport européen, certaines ont choisi le nouveau **statut de société de financement** en invoquant principalement les différentes contraintes réglementaires qui s'imposeraient à elles dans le cas contraire.

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE CRÉANCES SAINES ACQUISES AU 31 DÉCEMBRE 2014 (EN MILLIONS D'EURO)



Source : données SURFI

- Retrouvez l'"Enquête affacturage 2014" dans la revue Analyses et Synthèses, n° 54, octobre 2015, accessible sur le [site Internet de l'ACPR, rubrique Publications](#).

1. Total des factures acquises au cours de l'année.